



République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Ecrins

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2023-12-002

SUBVENTIONS AUX ÉVÈNEMENTS PROMOTIONNELS 2024.

Nombre de Conseillers Communautaires		
En exercice	Présents	Votants
25	16	23

L'an deux mille vingt trois, le 21 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni Au Centre SocioCultuel - Espace Saint Jean de L'Argentière-La Bessée. en séance Ordinaire sous la présidence de M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

Etaient présents :

Mme Carine QUILICI, Mme Sandrine REYMOND, M. Alain SANCHEZ, M. Serge THIVOLLE, M. Marcel CHAUD, Mme Marie-Noëlle DISDIER, M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, M. Martin FAURE, M. Michel FRISON, M. Serge GIORDANO, M. Jean-Pierre HERMITTE, Mme Gaëlle MOREAU, M. Gilles PIERRE, M. Didier PLUQUET, Mme Alice PRUD'HOMME, Mme Céline VIESSANT.

Etaient excusés et représentés :

M. François ROTH à M. Alain SANCHEZ, M. Camille FAURE à M. Gilles PIERRE, M. Jacques PONS à M. Michel FRISON, M. Rémi MOUGIN à M. Cyrille DRUJON D'ASTROS, Mme Marie-José SAVOLDELLI à M. Martin FAURE, Mme Florence TORRENT à M. Serge GIORDANO, Mme Dominique BARNEOUD à Mme Sandrine REYMOND.

Etaient excusés :

Mme Marie BAILLARD, M. Michel MOYNIER.

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

DEL2023-12-002 - Subventions aux Évènements Promotionnels 2024.

Rapporteur : Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président.

- **Vu** les demandes formulées par les porteurs d'organisation d'évènements

promotionnels pour l'année 2024.

- Vu la réunion d'étude des dossiers de demande de subventions au titre des évènements promotionnels du 1^{er} décembre 2023.

Le Président propose d'octroyer une subvention aux évènements promotionnels suivants :

ÉVÈNEMENTS PROMOTIONNELS

Nom Association	Votées 2023	Versées 2023	Demandes 2024	Propositions 2024
Coupe d'Europe, de France ou du monde de snowboard	8 000,00 €	4 697,17 €	2 600,00 €	2 600,00 €
Snowboardcross KNT	5 000,00 €	4 790,97 €		
Ice climbing les Écrins	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Grand Trail des Écrins	12 000,00 €	10 767,23 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Tout A Blocs	26 000,00 €	26 000,00 €	27 000,00 €	26 000,00 €
Igloo Pelvoo	20 000,00 €	19 709,37 €	21 000,00 €	20 000,00 €
Coupe de France kayak + Kayak Cross	4 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Coupe de France VTT	12 500,00 €	10 232,81 €	25 000,00 €	12 500,00 €
FIS	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
ALPS EPIC EVENTS	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
Les Héréziks			3 500,00 €	0,00 €
Musique en Ecrins	7 000,00 €	7 000,00 €	7 500,00 €	7 000,00 €
Nouveau Trail Haute Durance (ancien Sourire d'Aurore)	3 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
La Houle Douce - FISH			4 000,00 €	0,00 €
Le Summer Camp d'Ailefroide			8 000,00 €	0,00 €
TOTAL	132 800,00 €	125 497,55 €	153 900,00 €	123 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'exposé du Président.
- Approuve les montants des subventions proposés aux évènements promotionnels.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

VOTE		VOIX
Pour	23	
Contre	0	
Abstention	0	

Ne participe pas au vote	0	
--------------------------	---	--

L'Argentière-La Bessée,

Pour copie confirmée
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS,
Président

Le Secrétaire de séance,

Alice PRUD'HOMME

Date de publication : 12 janvier 2024
Date de télétransmission : 22 décembre 2023
Date de retour de l'acte : 22 décembre 2023
Identifiant de l'acte : 005-240500462-20231221-351A-DE-1-1



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.